10.000 soldats mobilisables sur le sol français en cas de crise majeure

07/10/2010 à 12h38

En cas de crise majeure, l'armée peut engager 10.000 hommes en quelques jours sur le territoire national, selon une instruction interministérielle. L'existence de ce texte, daté du 3 mai 2010 est révélée dans le dernier numéro d'Armées d'aujourd'hui, une des publications officielles du ministère de la Défense.

Cette instruction a été rédigée, avec le concours des ministères de l'Intérieur et de la Défense, par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Ce service du premier ministre a confirmé l'existence de ce texte en précisant qu'il était classifié "*confidentiel défense*".

Le préfet François Lucas, alors directeur de la protection et de la sécurité de l'Etat au SGDSN, a défini une crise majeure comme "*un évènement – pandémie, attaque terroriste, catastrophe, crise d'ordre public – dont la gravité et la portée conduisent les autorités gouvernementales à activer le dispositif interministériel de crise*".

Dans "*Opérations banlieues, comment l'État prépare la guerre urbaine dans les cités françaises*", Hacène Belmessous est beaucoup plus direct. **L'auteur assure notamment que les opérations de rénovation urbaine visent à faciliter les interventions policières, voire militaires, à venir dans les quartiers difficiles.**

Selon lui, le "*contrat 10.000 hommes vise un seul territoire qui absorbe l'entière attention de Nicolas Sarkozy depuis les émeutes de l'automne 2005 : les 'quartiers sensibles'". Dans ce livre brûlot, l'auteur va jusqu'à dénoncer une "inquiétante*

dérive vers la préparation d'une guerre totale contre les 'territoires perdus de la République'". (…)

Le Figaro

(Merci à Pourceau & à JLB)